



Succession suite à décès de mon oncle

Par **mesquida jeannette**, le **28/09/2018** à **09:11**

mon oncle est décédé en mai 2017 ils étaient 11 frères et soeurs ne reste plus que 4 frères plus nous les neveux , en tout 17 héritiers , en juin 2017 nous avons tous reçu le décompte des biens de mon oncle (tout était en règle) : la maison était rachetée par un ami de la famille ainsi que le bois ,tout le monde était OK ; la succession devait se faire rapidement , pour lui c'était une succession facile , depuis ça traineun oncle sous tutelle et une tante heizammer , le nécessaire a été fait fin 2017 depuis le notaire nous donne ou ne donne pas de datenous avons appris que des frais supplémentaires seraient à notre charge car nous signerons après les 6 mois suivant le décès est ce exact ? il faut savoir que le bien s'évalue à 210 000 qui sera partagé en 17 soit 4 freres et soeurs vivants plus 13 neveux et nièces (mon étant célibataire et sans enfants) qu'en pensez vous Maitre et pouvez vous me dire ce qui en est . sincères salutations
Jeannette Mesquida